



Conférence des Parties

Dix-huitième session

Doha, 26 novembre-7 décembre 2012

Point 11 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au financement

Programme de travail sur le financement à long terme

**Rapport sur les ateliers organisés dans le cadre
du programme de travail sur le financement
à long terme***

Note des coprésidents

Résumé

Le présent rapport contient des renseignements sur les ateliers, ainsi que les activités en ligne, organisés en 2012 dans le cadre du programme de travail sur le financement à long terme. Il présente des recommandations susceptibles de contribuer aux efforts entrepris pour élargir la mobilisation de ressources financières auprès de diverses sources, publiques et privées, multilatérales et bilatérales, y compris d'autres sources de financement. Le rapport recense également les domaines dans lesquels la Convention peut jouer un rôle en encourageant à terme un financement accru en faveur du climat, ainsi que les domaines nécessitant de plus amples travaux.

* Ce rapport a été soumis tardivement du fait d'un examen interne et de consultations menées par les coprésidents.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–6	3
A. Mandat.....	1–3	3
B. Objet de la note.....	4–5	3
C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties	6	3
II. Conclusions et recommandations des coprésidents.....	7–27	4–21
A. Financement des besoins des pays en développement et conditions propices	15–18	5–6
B. Accroissement des ressources financières: progrès à réaliser en matière de sources de financement	19–26	6–8
C. Financement à mise en œuvre rapide.....	27	8
III. Exécution du programme de travail sur le financement à long terme	28–41	8–11
A. Structure et processus	31–34	9
B. Déroulement des activités réalisées dans le cadre du programme de travail ..	35–41	10–11
IV. Évaluation des besoins de financement liés au climat	42–46	11–13
A. Nature et ampleur des besoins de financement de l’action en faveur du climat.....	42–45	11–12
B. Nécessité d’étoffer l’information et d’améliorer les méthodes.....	46	12–13
V. Sources potentielles de financement de l’action en faveur du climat.....	47–61	13–17
A. Sources de financement de l’action en faveur du climat: sources individuelles	47–58	13–16
B. Sources de financement de l’action en faveur du climat: regroupement de sources	59–61	16–17
VI. Création de conditions favorables.....	62–81	17–21
Annexes		
I. Summary of the needs assessment methodologies and estimates		22
II. Summary of potential sources of public funds for international climate finance		24
III. Enabling environments: policies, instruments and delivery mechanisms		25

I. Introduction

A. Mandat

1. Au paragraphe 127 de la décision 2/CP.17, la Conférence des Parties a décidé d'engager un programme de travail sur le financement à long terme en 2012, notamment sous la forme d'ateliers, afin d'accomplir des progrès en matière de financement à long terme dans le cadre des paragraphes 97 à 101 de la décision 1/CP.16.

2. Elle a également décidé, au paragraphe 130 de la décision 2/CP.17, que l'objectif du programme de travail était de contribuer aux efforts entrepris pour accroître la mobilisation de sources de financement de la lutte contre les changements climatiques après 2012 en analysant les solutions possibles pour mobiliser des ressources à partir d'une grande variété de sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris d'autres sources de financement et les travaux pertinents d'analyse des besoins de financement des pays en développement dans le domaine climatique.

3. Par ailleurs, au paragraphe 128 de la même décision, la Conférence des Parties a invité son président à nommer deux coprésidents, l'un originaire d'un pays en développement partie et l'autre d'un pays développé partie, pour s'occuper du programme de travail. Après consultation avec les Parties, le Président a nommé M. Zaheer Fakir (Afrique du Sud) et M. Georg Børsting (Norvège) coprésidents du programme de travail. La Conférence des Parties a prié les coprésidents d'établir, avec le concours du secrétariat, un rapport qu'elle examinerait à sa dix-huitième session.

B. Objet de la note

4. Le présent rapport rend compte de la mise en œuvre du programme de travail sur le financement à long terme, notamment des ateliers, séminaires et autres activités en ligne organisés dans le cadre de ce programme. Il contient également les conclusions et recommandations des coprésidents. De plus amples informations figurent sur la page Web consacrée au programme de travail¹.

5. Les deux ateliers et les séminaires en ligne organisés dans le cadre du programme de travail ont réuni 279 et 280 participants, respectivement, originaires de plus de 90 pays et appartenant à un large éventail d'organisations concernées par le financement dans le domaine du climat. En outre, 50 experts en politique des secteurs public et privé ont tenu le rôle de conseillers techniques. Les échanges de vues par l'intermédiaire de divers réseaux sociaux, en particulier durant les ateliers, ont donné lieu à plus de 13 millions d'impressions sur Twitter et à environ 1 100 consultations des interventions retransmises sur le Web. Cela montre bien le vif intérêt suscité par la question du financement en faveur du climat, qui va au-delà des débats menés dans le cadre de la Convention.

C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties

6. La Conférence des Parties souhaitera peut-être examiner le présent rapport, en particulier les recommandations qu'il contient, et convenir des prochaines étapes en adoptant une décision.

¹ http://unfccc.int/cooperation_support/financial_mechanism/long-term_finance/items/6814.php.

II. Conclusions et recommandations des coprésidents

7. On trouvera ci-après les conclusions et recommandations des coprésidents du programme de travail sur le financement à long terme, fondées sur les contributions fournies et les discussions menées dans le cadre du programme de travail.

8. L'accroissement, la mobilisation et la dynamisation du financement et des investissements liés au climat en faveur des pays en développement sont un élément clef de l'action actuelle et future de la communauté internationale face aux changements climatiques. Les estimations concernant l'ampleur des besoins de financement dans le domaine climatique varient selon les hypothèses et les méthodes utilisées, mais les études présentées dans le cadre du programme de travail montrent que le volume de financement actuel n'est pas suffisant pour répondre pleinement aux besoins des pays en développement en matière d'adaptation et d'atténuation. Les ressources financières doivent être considérablement augmentées afin d'aider ces pays à limiter et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et à s'adapter aux effets des changements climatiques.

9. Les coprésidents jugent nécessaire d'engager un processus politique pour accroître et mobiliser le financement dans le domaine du climat, de travailler de manière plus soutenue et structurée dans le cadre des processus découlant de la Convention et de redoubler d'efforts pour en améliorer la mise en œuvre aux niveaux international et national. Ces processus devraient également enrichir et éclairer les travaux en cours du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée axés sur le financement dans le domaine du climat pour la période postérieure à 2020.

10. Le *processus politique* devrait se concentrer sur les sources et les solutions permettant de mobiliser un financement en faveur du climat à court, à moyen et à long terme. Dans le cadre de la Convention, l'apport de ressources financières doit être bien défini et prévisible après la période de financement à mise en œuvre rapide (2010-2012). Il faut également clarifier la manière dont les pays développés vont tenir l'engagement qu'ils ont pris de mobiliser ensemble 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020. Les Parties se sont engagées à mobiliser ces ressources dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente et en notant que ce financement proviendrait de diverses sources (publiques et privées, bilatérales et multilatérales, etc.).

11. Le programme de travail a clairement montré que des travaux complémentaires doivent être entrepris dans certains secteurs essentiels, tant dans le cadre de la Convention qu'en dehors de celle-ci, afin de renforcer la gouvernance du financement de la lutte contre les changements climatiques. Il faut renforcer et cibler les travaux afin d'accroître et d'améliorer les informations sur les *besoins de financement liés au climat* dans les pays en développement. Les méthodes doivent être affinées et améliorées afin d'évaluer et de chiffrer plus précisément les besoins en matière d'atténuation et d'adaptation. Il faut également que les pays en développement soient mieux à même de mener leurs propres évaluations en fonction de leurs priorités en matière de développement.

12. Les coprésidents estiment que le *suivi du financement en faveur du climat*, d'origine tant publique que privée, doit être renforcé. Une meilleure information sur la manière dont les fonds destinés à la lutte contre les changements climatiques sont répartis et utilisés est importante pour suivre, notifier et vérifier les flux financiers destinés aux pays en développement dans le domaine de l'action en faveur du climat, ainsi que pour en évaluer l'impact. Il est nécessaire d'adopter une approche plus globale afin de traiter la question de la transparence et de la cohérence des informations sur l'aide et les flux financiers apportés aux pays en développement dans le domaine du climat, tout en conservant des systèmes simples et gérables. En évaluant l'efficacité du financement international lié au climat, il faut non seulement suivre une démarche fiable et objective fondée sur des directives et des

critères clairs et transparents concernant la façon de mesurer l'ampleur et la portée d'un tel financement, mais aussi en tirer des leçons et transposer les pratiques innovantes et efficaces.

13. Il faut également redoubler d'efforts pour *favoriser des environnements propices* dans bon nombre de pays en développement, compte tenu du fait que les cadres directifs, réglementaires et de gouvernance nationaux sont essentiels pour réduire les obstacles à l'investissement et tirer efficacement parti du financement disponible dans le domaine du climat. Les politiques internationales peuvent étayer et soutenir les efforts visant à instaurer des environnements plus propices en fixant des objectifs ambitieux et des normes, en renforçant la transparence et la communication et en encourageant l'apprentissage. Il y a lieu de continuer à développer et à renforcer les institutions et systèmes nationaux, ainsi qu'à soutenir l'investissement dans les capacités humaines, institutionnelles et techniques pour mieux tirer parti du financement.

14. Les coprésidents estiment qu'il est important d'engager des actions concrètes, au premier rang desquelles figurent les progrès tangibles à accomplir pour atteindre l'objectif convenu de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. Il est primordial de maintenir un dialogue et des échanges d'informations intensifs tant entre les mécanismes de financement relevant de la Convention qu'au sein de chacun de ces mécanismes, et avec les structures et acteurs œuvrant dans d'autres domaines. À cet égard, il est recommandé de *mettre en place un véritable forum du financement en faveur du climat* et un lieu d'échange réunissant tous les acteurs concernés – qu'il s'agisse des secteurs public ou privé ou d'autres parties prenantes – pour prévoir une riposte efficace et pour accroître rapidement les fonds alloués à l'atténuation et à un développement résilient face aux changements climatiques.

A. Financement des besoins des pays en développement et conditions propices

15. Les coprésidents estiment qu'un travail plus structuré et plus suivi aidera la Convention et ses organes à contribuer à une meilleure prise en compte et à l'évaluation des besoins financiers et à mettre en place un processus ascendant pris en main par les Parties elles-mêmes. À cet égard, il est recommandé d'intégrer l'évaluation des besoins de financement liés au climat, notamment des besoins correspondants de renforcement des capacités, dans les programmes et plans de travail en cours des différents organes de la Convention.

16. La Conférence des Parties pourrait envisager de donner des directives visant à mieux structurer les travaux sur le financement lié au climat dans le cadre des organes compétents de la Convention, notamment le Comité permanent, le Comité de l'adaptation, le Comité exécutif de la technologie, le Groupe d'experts des pays les moins avancés et le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Ces directives pourraient notamment consister à:

a) Demander au SBSTA d'établir un programme de travail sur la mise au point d'une approche commune des méthodes nationales de quantification des coûts liés à l'atténuation et à l'adaptation;

b) Demander au SBI d'élaborer, avec le concours du Groupe consultatif d'experts, une approche commune à l'égard de l'identification des risques climatiques et des coûts connexes dans le cadre de l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, y compris les capacités à renforcer pour atteindre cet objectif;

c) Demander au SBI de définir, dans le cadre de son examen des questions relatives au programme de travail sur le renforcement des capacités, une série de mesures visant à renforcer les capacités nationales permettant d'accéder au financement en faveur du climat;

d) Demander au Comité de l'adaptation d'évaluer, dans le cadre de l'examen de son plan de travail, les besoins financiers des pays en développement en matière d'adaptation et les solutions envisageables pour chiffrer les besoins dans ce domaine;

e) Demander au Comité exécutif de la technologie d'évaluer, dans le cadre de l'examen de son plan de travail, les besoins financiers en matière de technologie et de recherche-développement (R-D), y compris les solutions envisageables pour stimuler l'investissement dans les travaux de R-D et l'introduction de technologies à faible intensité de carbone.

17. La Conférence des Parties pourrait également envisager de demander ce qui suit au Comité permanent, conformément à son mandat consistant à l'aider à s'acquitter de ses fonctions relatives au mécanisme financier: évaluer l'apport de ressources financières aux pays en développement, y compris les progrès réalisés, dans le cadre de l'évaluation biennale; étudier les rapports entre, d'une part, la disponibilité et les circuits de financement en faveur du climat et, d'autre part, les besoins des pays en développement, dans le cadre des contributions au cinquième examen du mécanisme financier; étudier l'ampleur des ressources financières qui pourraient être mobilisées auprès de sources différentes et innovantes; passer régulièrement en revue les progrès accomplis concernant l'engagement pris par les pays développés de mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020, dans le cadre des évaluations biennales des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat; et trouver des solutions pour associer des investisseurs privés au forum de communication et d'échange permanent d'informations entre les organes et les entités chargés de financer les mesures prises pour faire face aux changements climatiques.

18. La Conférence des Parties pourrait aussi envisager de demander aux entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de rendre compte chaque année des mesures prises pour aider les pays en développement à renforcer les capacités nationales de financement en faveur de l'action climatique et à procéder à des évaluations des coûts au niveau national, ainsi que des enseignements à retenir et des pratiques nouvelles et novatrices.

B. Accroissement des ressources financières: progrès à réaliser en matière de sources de financement

19. Les coprésidents soulignent combien il est important de financer dans les meilleurs délais le Fonds vert pour le climat, y compris par une reconstitution rapide et adéquate des ressources, pour faciliter l'accroissement et l'apport de moyens de financement dans le domaine climatique.

20. De nombreuses solutions visant à lever des ressources financières supplémentaires ont été proposées dans le cadre du programme de travail actuel. Ces solutions peuvent être regroupées en différentes catégories de sources potentielles, qu'il s'agisse des fonds octroyés par les pays développés au moyen des budgets nationaux, de nouvelles sources procurant un revenu par l'intermédiaire des budgets nationaux, en vertu soit de décisions nationales soit d'accords internationaux, ou de fonds recueillis au niveau international en vertu d'accords internationaux.

21. La plupart des propositions ont été étudiées dans le cadre d'autres processus, notamment par le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le

financement de la lutte contre les changements climatiques et par le Groupe des Vingt (G-20). Les coprésidents ont pris acte des renseignements communiqués dont il ressort qu'aucune analyse n'a fait apparaître une source unique susceptible de produire des ressources financières suffisantes et qu'il faudra sans doute combiner ou regrouper plusieurs sources. En outre, ils ont noté que la combinaison des différentes sources, publiques et privées, ainsi que l'examen de leur rôle et de leur envergure devraient faire l'objet d'analyses et de discussions supplémentaires aux niveaux international et national. Certaines sources potentielles pourraient être facilement disponibles à court terme, tandis que la mise en place d'autres sources pourrait prendre plus de temps, en fonction de facteurs tels que le degré de maturité et la nécessité d'une collaboration internationale.

22. Le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre les changements climatiques a souligné qu'il était essentiel que le prix du carbone soit de l'ordre de 20 à 25 dollars par tonne d'équivalent dioxyde de carbone en 2020 pour atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars par an. Les coprésidents ont pris note des préoccupations exprimées par plusieurs participants concernant le niveau actuellement très bas du prix du carbone et ses conséquences sur l'aptitude du Fonds pour l'adaptation à dégager des recettes de la vente d'unités de réduction certifiée des émissions. Le prix du carbone aura aussi une incidence sur le volume des ressources susceptibles d'être dégagées par toute décision tendant à appliquer une redevance au titre d'autres mécanismes de marché ou par la mise aux enchères de quotas d'émission. Cela étant, une politique globale de fixation des prix du carbone constituerait l'une des solutions les plus prometteuses pour percevoir des recettes, tout en étant largement considérée comme un instrument efficace d'atténuation.

23. La suppression de subventions néfastes et inefficaces aux combustibles fossiles a souvent été citée comme un exemple de mesure bénéficiant déjà d'un large soutien politique et comme une source potentielle de financement en faveur de l'action climatique pouvant être mobilisée à court terme. Même si l'on commençait par des réformes des subventions aux combustibles fossiles consistant à réorienter une partie seulement des aides actuelles vers le financement en faveur du climat, des ressources non négligeables pourraient être dégagées chaque année.

24. Pour ce qui est de recourir à des sources innovantes de financement par des initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des secteurs maritime et aérien, les coprésidents prennent note des travaux en cours dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour prendre en compte la contribution de ces secteurs à la réduction des gaz à effet de serre, notamment par la mise en place de mécanismes de marché. Ils reconnaissent qu'il est nécessaire de poursuivre ces travaux afin de stimuler l'action engagée face aux changements climatiques et de contribuer potentiellement au financement en faveur de l'action climatique.

25. Pour faire progresser les travaux de la Convention sur les sources de financement dans le domaine climatique, les coprésidents recommandent que la Conférence des Parties envisage une approche plus structurée en ce qui concerne l'évaluation de solutions visant à mobiliser des fonds auprès de sources novatrices ou différentes. La Conférence des Parties pourrait également:

a) Proposer aux chefs du secrétariat, à l'OMI et à l'OACI de constituer un groupe d'experts de haut niveau chargé d'étudier les solutions envisageables pour que les recettes procurées par des redevances sur les émissions ou la mise aux enchères des quotas d'émission dans les régimes d'échange de droits d'émission pour les transports maritimes et aériens internationaux puissent être utilisées en vue de financer l'action climatique;

b) Demander au Conseil du Fonds vert pour le climat d'envisager des solutions pour encourager le secteur privé à participer plus activement à la mobilisation de ressources en faveur d'une dynamique de transformation dans les pays en développement dans le cadre de la mise en place du guichet du Fonds destiné au secteur privé.

26. Les coprésidents ont pris note de plusieurs avis selon lesquels, compte tenu de l'ampleur des ressources et du type d'investissements nécessaires, les gouvernements devaient collaborer plus étroitement avec le secteur privé. Les investisseurs privés, tels que les banques, les fonds de pension et les compagnies d'assurances, constituent déjà une importante source de financement en faveur de l'action climatique, mais ils pourraient jouer un rôle accru dans la mobilisation de fonds à investir dans des projets et des programmes dans les pays en développement. La Convention, conjointement avec des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement, peut notablement contribuer à associer les investisseurs au financement des activités d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement et à l'évaluation des possibilités d'investissement et des risques présentés par les changements climatiques. Les coprésidents recommandent d'organiser chaque année un forum de haut niveau avec des acteurs du secteur privé afin d'examiner des moyens et des mécanismes permettant de mobiliser des fonds auprès de ce secteur, d'évaluer les options envisageables pour surmonter les obstacles à l'investissement accru du secteur privé dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation, et d'estimer le volume potentiel de l'investissement privé à l'échelon international.

C. Financement à mise en œuvre rapide

27. Les coprésidents ont pris note des diverses opinions concernant l'acheminement et l'efficacité du financement en faveur de l'action climatique au cours de la période de mise en œuvre rapide de ce dispositif (2010-2012). L'augmentation relative des ressources allouées aux activités d'adaptation et l'accroissement en valeur absolue du financement de l'action climatique au cours de cette période donnent à penser, selon les informations reçues à ce jour, qu'une mobilisation accrue de ressources financières, y compris publiques, est possible à long terme. En se fondant sur la période de financement à mise en œuvre rapide, il semble évident que les flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat destinés aux pays en développement ont augmenté, mais qu'un certain nombre d'obstacles demeurent. Ces obstacles devraient faire l'objet d'une analyse plus approfondie pour tirer des leçons de cette période. Les informations sur de tels flux sont désormais plus accessibles, mais la multiplicité et la complexité des mécanismes et des modes d'acheminement rendent le suivi et la notification difficiles, d'où la nécessité d'améliorer les systèmes de suivi, de notification et de vérification aux niveaux international et national.

III. Exécution du programme de travail sur le financement à long terme

28. Conformément à l'objectif du programme de travail et compte tenu des commentaires formulés lors des consultations, les coprésidents ont relevé les grands thèmes ci-après, autour desquels se sont articulés les travaux des premier et deuxième ateliers:

a) Analyse des solutions possibles pour mobiliser des ressources financières auprès de diverses sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, voire d'autres sources de financement, et des liens entre les unes et les autres;

b) Examen des travaux pertinents d'analyse des besoins de financement des pays en développement parties dans le domaine du climat;

c) Intégration des leçons tirées du financement à mise en œuvre rapide et des meilleures pratiques découlant de l'expérience des pays développés et des pays en développement dans le cadre de l'analyse des sources et des besoins;

d) Étude de l'interaction entre financement public et financement privé, y compris des approches permettant de mobiliser le financement privé dans le domaine du climat;

e) Identification d'environnements propices à la mobilisation et à l'accroissement des flux financiers en faveur de l'atténuation et de l'adaptation;

f) Recherche de mécanismes pouvant contribuer à orienter les moyens de financement vers la lutte contre les changements climatiques.

29. Les ateliers et les séminaires en ligne se sont déroulés de manière à favoriser la poursuite des travaux analytiques et des débats techniques, qui ont été étayés par des outils interactifs en ligne proposés pendant toute la durée du programme de travail en 2012.

30. Le programme de travail sur le financement à long terme a bénéficié de concours financiers de l'Union européenne et des Gouvernements de l'Espagne, de la Norvège et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. En accueillant le deuxième atelier, le Gouvernement sud-africain, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a également offert un soutien logistique.

A. Structure et processus

31. Pour que le programme de travail se déroule de manière transparente, ouverte et sans exclusive, des consultations ont d'emblée été engagées avec les Parties et les acteurs concernés, la première série au cours de la trente-sixième session des organes subsidiaires à Bonn (Allemagne), la deuxième durant la session extraordinaire des groupes de travail spéciaux qui s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du 30 août au 5 septembre 2012. Ces consultations avaient pour objectif d'éclairer les discussions et de recueillir des observations, d'une manière ouverte et transparente, sur les modalités à prévoir et les thèmes à aborder dans le cadre du programme de travail.

32. Un solide programme de travail a été élaboré sur la base des avis formulés par les Parties et les acteurs concernés au cours de la première série de consultations, comprenant deux ateliers et deux séminaires en ligne.

33. L'analyse effectuée dans le cadre du programme de travail s'est appuyée sur divers rapports, notamment celui du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le financement de la lutte contre les changements climatiques et le rapport sur la mobilisation d'un financement pour le climat établi à l'intention du G-20, et sur les critères d'évaluation présentés dans ces rapports, et il a également été tenu compte des enseignements tirés du financement à mise en œuvre rapide. D'autres rapports analytiques pertinents ont aussi été pris en considération au cours des ateliers et des séminaires en ligne.

34. Des activités liées aux réseaux sociaux et la retransmission en direct des travaux sur le Web ont été ajoutées au programme de travail en vue d'élargir au maximum la participation et de compléter les outils en ligne. Les réseaux sociaux n'avaient encore jamais été utilisés dans le cadre d'ateliers techniques et analytiques. Les avantages découlant de cette nouvelle pratique sont l'interactivité accrue avec un large éventail de parties prenantes et des discussions plus riches.

B. Déroulement des activités réalisées dans le cadre du programme de travail

1. Ateliers

Premier atelier sur le financement à long terme

35. Le premier atelier, organisé à Bonn du 9 au 11 juillet 2012, a réuni 141 participants représentant les Parties, des institutions financières publiques et privées, des organisations internationales, la société civile, des groupes de réflexion et les milieux universitaires.

36. Parmi les questions étudiées, il convient de mentionner les besoins de financement des pays en développement pour la lutte contre les changements climatiques, les sources potentielles de financement dans ce domaine, notamment les sources publiques, privées, bilatérales, multilatérales, ainsi que d'autres sources de financement, les solutions possibles pour mobiliser des moyens de financement pour le climat et les leçons tirées du financement à mise en œuvre rapide².

Deuxième atelier sur le financement à long terme

37. Le deuxième atelier, organisé au Cap (Afrique du Sud) du 1^{er} au 3 octobre 2012, a rassemblé 138 participants représentant les Parties, des institutions financières publiques et privées, des organisations internationales, la société civile, des groupes de réflexion et les milieux universitaires. Il a permis de faire progresser les discussions lancées au cours du premier atelier et d'examiner des sources possibles de financement pour la lutte contre les changements climatiques à court, à moyen et à long terme, ainsi que les conditions propices pouvant contribuer à accroître les flux financiers destinés aux pays en développement dans le domaine du climat. Les modalités d'organisation de l'atelier ont permis aux participants d'approfondir les échanges et les débats sur les principaux thèmes de l'atelier dans le cadre de petits groupes.

38. Les travaux d'analyse et les discussions ont notamment porté sur la mobilisation de ressources financières et sur les conditions propices. Les participants ont examiné en particulier les mécanismes financiers actuels, les instruments de financement et les modalités d'accès à considérer comme des pratiques exemplaires pour mobiliser, accroître et favoriser le financement de l'action en faveur du climat par des sources nouvelles et supplémentaires, en vue de renforcer la capacité des pays en développement d'accéder à des ressources financières dans ce domaine.

2. Séminaires en ligne

39. Le premier séminaire en ligne a été organisé le 13 septembre 2012, une fois le matin et une autre dans l'après-midi, pour que des participants du monde entier puissent y prendre part. Au total, 177 personnes, représentant les Parties et bon nombre d'organisations intéressées, y ont participé. Il a porté sur les différentes méthodes appliquées pour l'évaluation des coûts de l'atténuation et de l'adaptation dans les pays en développement³.

40. Pendant le séminaire en ligne, quatre exposés ont été consacrés aux expériences nationales, notamment celles du Costa Rica et des Philippines. Ainsi qu'il ressort des travaux d'analyse et des discussions, les approches ascendantes permettent de mesurer avec plus de précision les coûts économiques et sociaux liés aux activités d'atténuation et d'adaptation.

² <http://unfccc.int/cooperation_support/financial_mechanism/long-term_finance/items/6963.php>.

³ <http://unfccc.int/cooperation_support/financial_mechanism/long-term_finance/items/7022.php>.

41. Le deuxième séminaire en ligne, organisé le 21 septembre (deux fois également)⁴, s'est adressé à 103 participants, représentant les Parties et les organisations intéressées. Il a été consacré aux sources et aux solutions envisageables pour le financement des activités d'adaptation, une attention particulière étant accordée à l'appui apporté par les institutions multilatérales et bilatérales dans ce domaine. Il a été question des nouveaux enseignements qui se dégagent de ces mécanismes et de leurs principales caractéristiques. La mobilisation du secteur privé dans le financement de l'adaptation, notamment la participation et le rôle du secteur des assurances, a également été analysée.

IV. Évaluation des besoins de financement liés au climat

A. Nature et ampleur des besoins de financement de l'action en faveur du climat

42. Les exposés et les échanges de vues auxquels a donné lieu le programme de travail ont fait ressortir des besoins de financement liés au climat à plusieurs échelles. Les évaluations étaient fondées sur des hypothèses et des méthodes différentes, assorties d'estimations distinctes pour l'atténuation et pour l'adaptation. En dépit d'estimations divergentes, les études permettent de constater que l'ampleur des besoins de financement liés au climat dans les pays en développement est telle qu'elle excède le volume des flux financiers actuels dans ce domaine. Il faut donc tirer parti des ressources financières tant nationales qu'internationales afin d'accroître le financement de la lutte contre les changements climatiques en vue de soutenir le niveau d'ambition et l'action urgente qu'elle nécessite.

43. Plusieurs méthodes utilisées pour évaluer les besoins des pays en développement ont été présentées dans le cadre des ateliers (voir le tableau 1 de l'annexe I). Certaines se fondent sur des cadres ou des méthodes applicables au niveau mondial, d'autres privilégient des modèles par pays, rapprochant ainsi les démarches descendante et ascendante. Les modèles retiennent également différentes approches pour l'évaluation des besoins de financement de l'atténuation et de l'adaptation en fonction de la diversité des économies, des capacités et des niveaux de développement. Les méthodes applicables à l'échelle mondiale, comme celles du scénario BLUE Map⁵ de l'Agence internationale de l'énergie, de l'Évaluation énergétique mondiale⁶, du rapport sur les politiques énergétiques et climatiques en Europe (RECIPE)⁷ ou du rapport de la Banque mondiale sur le développement et les changements climatiques⁸, fournissent des estimations des coûts liés à l'atténuation en fonction de différents scénarios. Le principal scénario utilisé se fonde sur un objectif de stabilisation des gaz à effet de serre (GES) fixé à 450 ppm. Cependant, chaque modèle retient un niveau de référence différent (1992 ou 2007) et des échéances variables (de 2020 à 2050).

44. Il est plus difficile d'estimer les besoins de financement liés à l'adaptation que ceux qui sont liés à l'atténuation à cause de facteurs tels que les importantes incertitudes

⁴ <http://unfccc.int/cooperation_support/financial_mechanism/long-term_finance/items/7067.php>.

⁵ <http://www.iea.org/techno/etp/etp10/French_Executive_Summary.pdf>.

⁶ <<http://webarchive.iiasa.ac.at/Research/ENE/GEA/doc/GEA-Summary-web.pdf>>.

⁷ Edenhofer, O., C. Carraro, J.-C. Hourcade, K. Neuhoﬀ, G. Luderer, C. Flachsland, M. Jakob, A. Popp, J. Steckel, J. Strophscheine, N. Bauer, S. Brunner, M. Leimbach, H. Lotze-Campen, V. Bosetti, E. de Cian, M. Tavoni, O. Sassi, H. Waisman, R. Crassous-Doerfler, S. Monjon, S. Dröge, H. van Essen, P. del Río, A. Türk (2009). *RECIPE, Report on Energy and Climate Policy in Europe, The Economics of decarbonization. Potsdam. Potsdam Institute.*

⁸ Banque mondiale. 2010. *World Development Report: Development and Climate Change.*

inhérentes aux scénarios d'adaptation, l'omission de certains coûts et le manque de méthodes et d'outils appropriés pour évaluer la vulnérabilité.

45. Les approches ascendantes visant à évaluer les besoins de financement ont été présentées et examinées au vu de l'expérience acquise par certains pays en développement dans le cadre du projet d'étude nationale de l'économie, de l'environnement et du développement dans l'optique des changements climatiques (NEEDS) et du projet du PNUD sur le renforcement des capacités des décideurs pour faire face aux changements climatiques. Ces projets ont aidé 29 pays en développement à procéder à des évaluations approfondies de leurs besoins de financement, que ce soit à l'échelle nationale ou sectorielle. Un des exposés a mis l'accent sur la contribution du projet NEEDS à l'élaboration d'un cadre national en matière d'adaptation et a préconisé l'extension du projet à d'autres pays en développement. Les autres expériences de l'évaluation des besoins de financement par une approche ascendante qui ont été présentées concernaient la Chine, le Costa Rica, et l'Inde (pour l'atténuation), ainsi que l'Afrique du Sud, les Philippines et la République-Unie de Tanzanie (pour l'adaptation)⁹.

B. Nécessité d'étoffer l'information et d'améliorer les méthodes

46. Ci-après figurent quelques-unes des principales observations qui se sont dégagées des discussions relatives aux besoins de financement de la lutte contre les changements climatiques:

a) L'importance d'une information de meilleure qualité. Vu le manque de données et d'informations concernant les niveaux d'émission de référence, l'accroissement prévu des émissions et les coûts connexes par secteur, il est difficile d'évaluer les besoins de financement et de déterminer l'appui nécessaire. En dépit de ces contraintes, certains participants ont reconnu que leurs pays respectifs avaient désormais une idée plus claire de l'échelle des estimations et des hypothèses qui sous-tendent les évaluations des besoins. Nombreux sont ceux qui ont jugé important d'appuyer davantage les approches ascendantes, en élargissant notamment le projet NEEDS¹⁰. Des participants ont également constaté que, lorsque des informations sont disponibles, elles sont souvent dispersées entre différents organismes gouvernementaux. Plusieurs participants ont donc suggéré de créer des mécanismes interinstitutionnels dans un souci de cohérence et de coordination dans la collecte des données nécessaires à l'analyse des coûts;

b) Développement et amélioration des méthodes. Il faut plus de précision dans les méthodes utilisées pour évaluer les besoins de financement et un degré de granularité encore plus élevé dans la réalisation d'études sectorielles. Les exposés du premier séminaire en ligne ont mis en évidence les problèmes que pose l'utilisation de différents modèles pour déterminer les niveaux de référence par secteur, raison pour laquelle il est difficile de comparer les estimations des coûts d'un pays à l'autre. En outre, les taux d'actualisation et les délais envisagés varient suivant les cas, contribuant à la complexité de la situation. L'agrégation des coûts liés à l'adaptation ne donne pas une idée suffisamment claire des facteurs de vulnérabilité nationaux, et l'évaluation des coûts de la réduction des services rendus par les écosystèmes reste insuffisante;

c) Nécessité de renforcer d'urgence la capacité d'évaluer les besoins et de déterminer les priorités nationales. Il faut que les pays en développement soient mieux à même d'évaluer leurs besoins de financement en fonction de leurs priorités de

⁹ Les exposés dans lesquels ont été évoqués ces exemples figurent sur la page Web indiquée dans la note 2 ci-dessus.

¹⁰ FCCC/SBI/2010/INF.7.

développement. Les participants aux ateliers et au séminaire en ligne ont fait remarquer que les coûts qui sont difficiles à mesurer, aussi essentiels soient-ils, ne sont pas inclus dans les estimations globales, qu'il s'agisse de l'amélioration des compétences, du renforcement de la capacité de mise en œuvre au niveau local, ou de l'adaptation des technologies aux conditions locales. Les rapports relatifs au financement à mise en œuvre rapide présentent des exemples de l'aide technique apportée à des pays en développement en vue de remédier au déficit d'information et de répondre aux besoins en matière de capacités, notamment par le renforcement des institutions nationales, l'amélioration de la résilience dans le cadre des plans de développement locaux, la prise en compte d'approches écosystémiques dans les mesures d'adaptation, ainsi que l'introduction de modes de financement novateurs pour contribuer à accroître l'investissement dans des projets à faibles émissions de carbone au niveau local¹¹;

d) Caractère dynamique de l'évaluation des besoins. Le processus consistant à évaluer les besoins de financement liés au climat ne cesse d'évoluer et doit prendre en considération les variations des effets escomptés des changements climatiques dans les pays en développement. Bon nombre d'exposés ont mis l'accent sur l'incertitude inhérente à l'estimation de la proportion d'investissements requise du fait de l'évolution des circonstances imputable aux changements climatiques;

e) Mobilisation de multiples parties prenantes. Les participants ont souligné la nécessité de faire appel à diverses parties prenantes des secteurs public et privé afin de faciliter l'accès à l'information et de stimuler le dialogue sur les moyens d'intégrer les changements climatiques aux plans nationaux de développement. L'accent a été mis sur le rôle du secteur des assurances dans le soutien à apporter aux pays à faible revenu en vue d'évaluer leurs besoins, notamment en estimant les risques de prix, en créant des incitations à la réalisation d'activités propres à réduire les pertes et à accroître la résilience et en fournissant un financement en temps voulu pour l'indemnisation des dégâts.

V. Sources potentielles de financement de l'action en faveur du climat

A. Sources de financement de l'action en faveur du climat: sources individuelles

47. Une mesure exhaustive des flux financiers internationaux vers les pays en développement dans le domaine de l'action en faveur du climat est nécessaire pour mieux comprendre la multiplicité des sources de financement existantes. Selon une estimation, les flux financiers internationaux vers les pays en développement destinés à la lutte contre les changements climatiques représentent annuellement 97 milliards de dollars (2009-2010)¹². Le panorama de ces flux financiers comporte de multiples sources de financement, d'intermédiaires, d'instruments, de mécanismes de décaissement et de bénéficiaires. Les ressources financières sont levées au niveau tant national qu'international, auprès de sources publiques et privées ainsi que d'autres sources de financement, et revêtent différentes formes: mesures d'incitation, mécanismes de gestion des risques, flux de crédits d'émission, subventions, prêts à des conditions de faveur ou aux conditions du marché et capitaux propres. Diverses études, dont les discussions tenues lors des ateliers ont corroboré

¹¹ Pour la liste de projets de financement à mise en œuvre rapide, voir le rapport à la Conférence des Parties publié sous la cote FCCC/CP/2012/INF.1.

¹² Buchner, B., Falconer, A., Hervé-Mignucci, M., Trabacchi, C., Brinkman, M., 2011. *The Landscape of Climate Finance*. Venise: Climate Policy Initiative.

les résultats, ont mis en lumière deux ensembles de problèmes résultant de l'écheveau complexe que forment les flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat, à savoir: les problèmes liés au suivi, à la notification et à la déclaration des flux financiers provenant des sources de financement tant publiques que privées du côté de l'offre; et ceux que pose l'insuffisance ou l'absence de systèmes nationaux de suivi, de notification et de vérification du côté de la demande (voir la section III. B).

48. Sur le total actuel estimé des flux financiers internationaux destinés à l'action en faveur du climat, 55 milliards de dollars (soit 8 % environ des flux de capitaux à destination des pays en développement) proviennent chaque année de sources privées. Des moyens de financement privé sont mobilisés tant dans les pays en développement que dans les pays développés par les politiques publiques, y compris les marchés de droits d'émission de carbone permettant l'utilisation de crédits de réduction d'émissions générés dans les pays en développement. De tels moyens sont également mobilisés par des incitations financières offertes par les gouvernements. Bien que l'action en faveur du climat bénéficie de flux financiers privés accrus, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables, plusieurs obstacles liés aux politiques, aux marchés et aux dispositifs institutionnels généraux, qui ont été passés en revue lors des premier et second ateliers, freinent l'expansion de tels flux. Ces obstacles entravent toute montée en puissance du financement international dans le domaine du climat tant pour les pays en développement que pour les pays développés et sont particulièrement importants dans les pays les moins avancés. L'accroissement du financement privé nécessite en définitive des politiques publiques ciblées pour éliminer ces obstacles ou augmenter le capital versé dont disposent les entités multilatérales et bilatérales.

49. Les entités multilatérales et bilatérales contribuent de façon appréciable à mobiliser des ressources financières auprès de sources privées en faisant appel à des fonds privés en complément de leur capital versé pour accroître les ressources financières qu'elles peuvent offrir aux pays en développement. Étant en mesure de canaliser des fonds privés vers des projets relatifs au climat par un effet de levier, ces entités deviennent une source de fonds supplémentaires ou nouveaux. Les données nouvelles qui ressortent de plusieurs études de cas nationales et l'expérience acquise par des banques et entités multilatérales et bilatérales en matière de mobilisation et de fourniture de moyens de financement dans le domaine du climat, dont il a été question lors des deux ateliers et du second séminaire en ligne¹³, méritent d'être examinées plus avant à la lumière de l'architecture future du financement international de l'action en faveur du climat envisagée pour la Convention, son mécanisme financier et ses entités fonctionnelles.

50. Le financement public actuel, estimé à quelque 40 milliards de dollars par an, comprend les fonds en faveur du climat fournis tant par le mécanisme financier de la Convention que par d'autres circuits et modes de financement. Les rapports de synthèse les plus récents des Parties visées à l'annexe II de la Convention sur la fourniture de tels fonds laissent entrevoir un total de 58,4 milliards de dollars pour la période 2005-2010, soit en moyenne moins de 10 milliards par année¹⁴. Le domaine d'intervention relatif au climat de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds spécial pour les changements climatiques, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds pour l'adaptation versent annuellement moins d'un milliard de dollars. De nombreuses sources potentielles de financement de l'action en faveur du climat ont été analysées¹⁵. On trouvera

¹³ Voir les notes de bas de page 2 à 4.

¹⁴ FCCC/SBI/2011/INF.1/Add.2.

¹⁵ FCCC. 2007. *Investment and Financial Flows to Address Climate Change*. Bonn: FCCC, tableau IX-66 (p. 186) et annexe IV; Groupe consultatif de haut niveau sur le financement de la lutte contre les changements climatiques. 2010. *Report of the Secretary-General's High-level Advisory Group on Climate Change Financing*. New York: ONU; Groupe de la Banque mondiale, FMI, OCDE et

à l'annexe II un état récapitulatif des estimations du potentiel de certaines sources susceptibles de procurer des revenus, celles-ci étant regroupées en quatre catégories en fonction des flux de financement.

51. Ressources budgétaires nationales existantes: Dans le domaine du climat, les fonds publics proviennent à l'heure actuelle essentiellement des budgets nationaux des pays développés. Des Parties suggèrent que les pays développés fournissent des moyens de financement supplémentaires pour l'action en faveur du climat, à imputer sur leurs budgets nationaux, la façon de mobiliser ces fonds étant laissée à la discrétion de chaque pays. Les contributions des pays développés pourraient être fondées sur un barème des quotes-parts ou avoir un caractère volontaire. Les pays en développement ont proposé de fixer le montant des contributions à 1,5 % du PIB.

52. Nouvelles sources procurant des revenus au moyen des budgets nationaux en application de décisions nationales: Les gouvernements des pays développés pourraient tirer des revenus de nouvelles sources telles que des taxes carbone ou la vente aux enchères de quotas dans le cadre d'un système d'échange de droits d'émission, l'abaissement des subventions aux combustibles fossiles, des redevances plus élevées sur ces combustibles ou une taxe spéciale sur les émissions de dioxyde de carbone générées par l'électricité consommée. Les revenus ainsi obtenus varieraient considérablement suivant les pays, en fonction par exemple de leurs subventions aux combustibles fossiles et de la quantité de combustibles de ce type qu'ils produisent. Tant le rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur le financement de la lutte contre les changements climatiques que celui du G-20 supposent qu'une fraction seulement de ces revenus serait consacrée au financement international de l'action en faveur du climat.

53. Nouvelles sources procurant des revenus au moyen des budgets nationaux en application d'accords internationaux: On peut citer l'exemple d'une taxe sur les transactions financières internationales, qu'il serait préférable d'appliquer dans le cadre d'un accord international, bon nombre de ces transactions pouvant facilement être déplacées vers une autre juridiction pour éviter une telle taxation. Les deux autres sources potentielles correspondent à des modalités différentes de taxation aux frontières des importations de produits à forte émission de gaz à effet de serre par les pays développés. La part des revenus encaissés par chaque État qui serait consacrée au financement international de l'action en faveur du climat serait définie au niveau national. Cela étant, le potentiel des sources liées au commerce et aux changements climatiques n'a pas été étudié en détail dans le cadre du programme de travail et pourrait donc se prêter à de futurs travaux d'analyse.

54. Fonds levés au niveau international en application d'accords internationaux: Des fonds peuvent aussi être recueillis au niveau international en application d'un accord international, comme dans le cas du prélèvement d'une partie (2 %) des fonds provenant de la délivrance d'unités de réduction certifiée des émissions pour la plupart des projets entrepris au titre du mécanisme pour un développement propre, principale source de financement du Fonds pour l'adaptation. Une part des fonds pourrait également être prélevée au titre du mécanisme d'application conjointe et de l'échange international de droits d'émission, et le taux pourrait être relevé. La Norvège a proposé que les quotas d'émission puissent être mis aux enchères au niveau international en tant que source de revenus permettant de dégager des ressources supplémentaires. Les revenus susceptibles d'être procurés par de telles sources dépendent du niveau des prix du carbone.

banques régionales de développement (G-20), 2011. *Mobilizing Climate Finance*, document établi à la demande des ministres des finances du G-20, Banque mondiale, Washington. Voir aussi Sterk, W., Luhmann, H-J., et Mersmann, F. 2011. *How Much Is 100 Billion US Dollars?* Berlin: Friedrich-Ebert-Stiftung.

55. Des fonds pourraient en outre être obtenus par le biais de la réglementation internationale applicable aux émissions provenant des transports aériens et maritimes internationaux, sous la forme d'une redevance sur les émissions ou d'un système d'échange de droits d'émission avec mise aux enchères des quotas¹⁶. L'hypothèse sur laquelle reposent les estimations est qu'une partie des revenus générés serait utilisée pour indemniser les pays en développement lésés par l'impact économique d'une telle mesure tandis que le reste serait versé à des fonds climatiques tels que le Fonds vert pour le climat. La mise en place de cette source d'apports financiers requiert une collaboration et une coordination internationales, notamment avec les secteurs de l'aviation et des transports maritimes. Sa faisabilité à court et à moyen terme reste une question à approfondir.

56. Certaines sources potentielles de financement public sont des solutions de remplacement, par exemple celles qui consistent à appliquer des taxes à la frontière sur les importations à fortes émissions. Plusieurs reposent sur des accords internationaux extérieurs à la Convention, notamment des accords d'échange interne de droits d'émission.

57. Les sources qui fixent un prix aux émissions de gaz à effet de serre sont particulièrement bien adaptées aux périodes de faible croissance économique. Elles améliorent en effet l'efficacité globale de l'économie et sont anticycliques, exerçant ainsi un effet minime sur les prix en période de crise. Elles procureraient aussi aux trésors publics des pays développés des revenus dont ils ont bien besoin, au-delà des montants nécessaires pour financer l'action en faveur du climat. Les trésors publics nationaux pourraient utiliser ces revenus pour réduire la dette et les déficits publics ou les taxes ayant des effets de distorsion, contribuant du même coup à stimuler la croissance.

58. Il faut à la fois faire comprendre les options envisagées pour trouver de nouvelles sources de financement international de l'action en faveur du climat, et encourager les décideurs et les parties prenantes à plaider en faveur d'un accroissement de moyens de financement prévisibles. Les débats nationaux sur les modalités de mise en œuvre de sources innovantes de financement dans le domaine du climat doivent aussi être intensifiés. L'application de taxes carbone ou la réforme des dispositions régissant les subventions aux combustibles fossiles sera techniquement et politiquement complexe. De même, un processus plus concerté de délibérations s'avère sans doute nécessaire.

B. Sources de financement de l'action en faveur du climat: regroupement de sources

59. Ainsi qu'il ressort des échanges de vues auxquels ont donné lieu les ateliers, force est de constater que des ressources financières devront être mobilisées auprès de multiples sources en vue d'atteindre un objectif de financement à long terme de l'ordre de 100 milliards de dollars en 2020. Les analyses disponibles n'ont identifié aucune source unique à même de générer des fonds d'une telle ampleur, d'où la nécessité de recourir à un portefeuille ou une combinaison de sources. En outre, le regroupement de sources de financement procure la souplesse voulue pour mobiliser des ressources financières modulables provenant de différents pays développés tout en renforçant à plus long terme la prévisibilité des contributions au financement international de l'action en faveur du climat à l'intention des pays en développement. Une telle démarche vise à faire mieux cadrer les flux financiers avec la politique de lutte contre les changements climatiques où le financement public continue de jouer un rôle clef.

¹⁶ L'autre solution serait que ces émissions soient réglementées par des politiques nationales suivant lesquelles les revenus reviendraient aux trésors publics et le montant des fonds consacrés au financement international de l'action en faveur du climat serait déterminé par les processus budgétaires nationaux.

60. Une combinaison de sources de financement de l'action en faveur du climat comportant des flux financiers synergiques et systématiques d'origine privée et autre présente un certain nombre d'avantages potentiels. Elle peut reposer sur différents principes tels que l'efficacité économique et répondre au souci d'équité. Une telle formule consisterait par exemple à associer la tarification du carbone dans les pays développés, un mécanisme d'ajustement aux frontières et la tarification des émissions provenant des transports aériens et maritimes internationaux, assortie de rabais visant à en compenser les effets économiques négatifs pour les pays en développement.

61. La tarification du carbone peut prendre la forme d'une taxe carbone, qui fixe un prix connu mais laisse subsister des incertitudes quant aux réductions d'émissions, ou d'un échange de droits d'émission, qui limite les émissions totales mais laisse le marché fixer le prix. Cela étant, l'instabilité des prix du carbone présente à la fois des problèmes et de nouvelles perspectives. La faiblesse des prix du carbone pèse par exemple sur l'aptitude du Fonds pour l'adaptation à produire des recettes et à mobiliser et fournir des fonds à l'intention des pays en développement. En même temps, elle offre la possibilité d'étendre la portée des systèmes d'échange de quotas d'émission en tenant compte de la situation économique morose dans laquelle se trouvent bon nombre de pays développés.

VI. Création de conditions favorables

62. Tous les pays prennent des mesures afin de financer des activités de lutte contre les changements climatiques. Les cadres directifs, réglementaires et de gouvernance jouent un rôle essentiel dans la réduction des obstacles au financement des activités relatives au climat (voir le tableau 3 de l'annexe III).

Bien comprendre les signaux fondamentaux

63. La tarification de l'énergie et du carbone doit continuer de faire l'objet de réformes, dans tous les pays, de façon à tenir compte du coût réel des changements climatiques. Ces efforts peuvent entraîner des coûts financiers et économiques, et avoir des conséquences politiques (vu le rôle central que jouent les branches d'activité à fortes émissions de carbone dans bon nombre de pays). Cependant, des investissements propices à un développement sobre en carbone peuvent également entraîner des économies nettes au fil du temps grâce à une plus grande efficacité et à la réduction des dépenses de fonctionnement. Les économies ainsi réalisées pourraient atteindre jusqu'à 100 000 milliards de dollars d'ici à 2050. Des informations détaillées sur les coûts et les avantages de l'action menée dans différents contextes nationaux pourraient s'avérer utiles. Les pays développés doivent, à l'égard de ces questions difficiles, manifester de l'ambition, qui peut du même coup contribuer à renforcer l'action des pays en développement.

Définir une vision et un objectif stratégiques

64. Les pays investissent dans des plans d'action et des cadres à long terme visant à faire face aux changements climatiques, en vue d'intégrer les objectifs d'atténuation et d'adaptation dans leurs processus nationaux de développement. Ils promulguent des lois afin de promouvoir l'investissement dans des technologies et des méthodes à faibles émissions de carbone, et adoptent des cadres réglementaires visant à réduire les coûts initiaux de tels investissements (dont des lois sur les énergies renouvelables et des politiques de développement industriel destinées à promouvoir les technologies à faibles émissions de carbone). De nombreux pays ont adopté des méthodes de tarification et de passation de marché, comme la mise aux enchères et les appels d'offres, pour faire baisser les coûts de ces technologies et les rendre plus compétitives que les solutions classiques. Des exemples de la région africaine figurent dans le tableau 4 de l'annexe III.

65. La planification à long terme dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agriculture peut intégrer des solutions et des politiques sobres en carbone pour encourager une telle transition. Dans beaucoup de pays, des institutions locales ont engagé des processus participatifs de planification de l'adaptation. Une vision stratégique s'avère nécessaire pour ancrer les efforts de lutte contre les changements climatiques dans les aspirations nationales au développement. Des programmes transfrontières et régionaux peuvent offrir un moyen supplémentaire permettant de porter le financement au niveau requis et de passer de la planification et de l'exécution de projets à des programmes multisectoriels. Des approches transfrontières et régionales peuvent compléter les efforts nationaux plutôt que les remplacer.

Liens étroits à établir, dans la pratique, entre adaptation et atténuation

66. Des efforts visant à aider les pauvres à accéder à l'énergie, aux transports et à l'eau peuvent considérablement renforcer leur résilience face aux effets des changements climatiques. Dans bon nombre de pays en développement, notamment en Afrique, le fait de remédier au déficit d'infrastructure peut grandement accroître la résilience de la population. Il y a toutes sortes de solutions sobres en carbone pour répondre aux besoins des pays en développement en matière d'infrastructure, permettant de créer un lien, dans la pratique, entre activités d'atténuation et activités d'adaptation et de tirer parti au maximum des synergies.

Coordination et participation de tous

67. La coordination est nécessaire et difficile dans bien des cas, même si, dans bon nombre de pays, les autorités politiques ont créé des structures institutionnelles rassemblant différents ministères (notamment les ministères des finances, de l'énergie, de l'eau et de l'infrastructure), pour que les questions relatives aux changements climatiques ne soient pas confinées au domaine de l'environnement. Des plans peuvent être élaborés de façon à déterminer les besoins réels (en matière de financement, d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'appui sous d'autres formes) et à mieux tenir compte des priorités nationales de développement. Des processus non exclusifs peuvent contribuer à favoriser des débats rigoureux sur les solutions possibles et à encourager la participation de tous au niveau national. En outre, la promesse de ressources financières importantes et prévisibles à long terme pour les programmes découlant de ces processus de planification peut offrir des incitations à la coopération en vue de l'exécution de ces programmes.

Formes multiples de financement

68. Des formes variées de financement pourraient être requises pour obtenir des résultats en matière d'atténuation et d'adaptation. Jusqu'ici, le financement public de l'action en faveur du climat a été fourni, en grande partie, sous la forme de dons ou de prêts. L'octroi de dons occupe une place cruciale dans la coopération technique, les activités destinées à combler les lacunes en matière d'information et les efforts visant à renforcer les institutions essentielles, tout comme dans l'élimination des obstacles à l'investissement dans un développement compatible avec le climat. Le financement à des conditions de faveur peut aider à prendre en charge et à réduire les coûts des interventions liées aux changements climatiques. L'adoption d'une approche par portefeuille peut se traduire par une plus grande efficacité et par des changements, à la différence des projets ponctuels qui avaient cours dans le domaine du financement des activités liées au climat.

Partenariats créatifs avec le secteur privé

69. La mise en place de partenariats entre les secteurs public et privé peut à la fois donner lieu à une action à court terme et produire des solutions créatives face aux besoins

de financement à long terme. Cependant, le rôle du secteur privé varie suivant les contextes. Il sera souvent plus facile de collaborer avec le secteur privé dans certains domaines (notamment l'énergie) plutôt que dans d'autres (tels que les transports publics et l'eau). Un financement privé et institutionnel peut être attiré de façon originale même dans des domaines gérés par le secteur public: par exemple, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a pu mobiliser des ressources provenant d'investisseurs institutionnels et des marchés obligataires pour financer un programme d'efficacité énergétique élaboré avec le réseau ferroviaire russe. Au demeurant, différents instruments de financement privé risquent d'être moins viables dans certains pays que dans d'autres: bon nombre des pays les moins avancés ont par exemple du mal à attirer des capitaux privés ou des investisseurs institutionnels. Un intérêt croissant est porté aux possibilités de recourir au financement public pour garantir les risques encourus par les investisseurs privés et protéger ceux-ci contre de tels risques, en réduisant ainsi les obstacles aux investissements.

70. Le rôle des institutions financières établies dans des pays en développement dans l'appui aux efforts nationaux visant à financer les activités liées aux changements climatiques est particulièrement important. De nombreuses banques de développement ont collaboré avec des institutions financières locales pour les familiariser avec l'aspect technique des possibilités d'investissement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ainsi qu'avec les différents profils de risque de tels investissements, mais aussi pour accorder à ces banques du secteur privé local des lignes de crédit qui leur permettent de renforcer leur appui aux programmes à faibles émissions de carbone dans les pays en développement. Les banques locales seront sans doute mieux à même d'explorer le secteur et les milieux privés du pays si leur capacité à reconnaître et à exploiter les possibilités d'investissement à faible intensité de carbone est renforcée et si des mesures sont prises afin de mieux faire comprendre les risques. Les subventions et la coopération technique ont été essentielles pour sensibiliser ces banques aux possibilités d'investir dans des solutions permettant de faire face aux changements climatiques. D'importants investissements ont été effectués dans des programmes de ce type pendant la période de financement à mise en œuvre rapide, notamment par des banques multilatérales de développement, telles que la BERD et la Société financière internationale. De toute évidence, il est difficile d'orienter à bon escient le financement à des conditions de faveur vers le secteur privé; des travaux supplémentaires doivent être effectués pour déterminer si les fonds ont été utilisés efficacement, de façon à tirer le meilleur parti des résultats obtenus au regard des changements climatiques et à attirer des investissements supplémentaires.

Moyens de mettre à profit les institutions et les systèmes nationaux

71. Un grand intérêt est porté à la possibilité d'accorder aux institutions établies dans les pays en développement un accès direct au financement des activités liées au climat, de façon à promouvoir le développement du savoir institutionnel et de la communication entre gouvernements. Le Fonds pour l'adaptation et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont étudié de nouvelles modalités permettant aux institutions nationales bénéficiaires d'accéder directement à ce type de financement. Les pays en développement recherchant un accès direct à de tels circuits de financement ont également pris des mesures afin d'évaluer et de renforcer leurs capacités.

72. De plus en plus de pays en développement créent au niveau national des fonds d'affectation spéciale pour les changements climatiques, par le biais desquels des ressources tant internationales que nationales sont allouées à l'action engagée dans ce domaine (voir le tableau 5 de l'annexe III). L'expérience fournie par bon nombre d'initiatives de ce type est a priori prometteuse. Le Fonds Amazone, totalisant 1 milliard de dollars, a par exemple un dispositif de gouvernance multipartite pour les fonds gérés par la Banque brésilienne de développement. Le financement international est tributaire de la capacité de fournir des

preuves de réductions crédibles des émissions et d'autres avantages obtenus sur les plans social et environnemental. Des systèmes de mesure, de notification et de vérification des incidences du fonds sur les émissions de carbone, l'environnement et le contexte social sont en cours d'élaboration, notamment avec l'appui de l'Agence allemande de coopération internationale.

Renforcement de la transparence et du suivi

73. L'expérience tirée du financement à mise en œuvre rapide montre combien il est nécessaire d'améliorer la transparence du financement en faveur du climat à l'échelle internationale, tout en veillant à ce que les systèmes restent simples et maniables. Même si les rapports fournis par les contributeurs sont des plus utiles¹⁷, les méthodes et les types d'information varient beaucoup suivant les pays et il est difficile de comparer la manière dont les ressources financières ont été dépensées et d'en faire la synthèse. Le manque de cohérence dans les modes de notification aggrave les malentendus quant à l'utilisation des fonds alloués.

Principales idées qui se dégagent des travaux des ateliers

74. Investissement durable dans le potentiel humain, institutionnel et technique. L'appui aux processus institutionnels peut améliorer la compréhension, favoriser l'acquisition de compétences et relever les normes en vue de pouvoir financer des programmes qui produiront des résultats en matière d'atténuation et d'adaptation. Le recours aux compétences extérieures n'est guère susceptible de contribuer à l'institutionnalisation locale des capacités humaines et techniques requises pour gérer le financement en faveur du climat. Bien que les échanges internationaux puissent être utiles, les moyens institutionnels aux niveaux tant national qu'infranational doivent être étoffés pour que les interventions cadrent plus efficacement avec les besoins et les circonstances propres à chaque pays.

75. Le suivi du financement en faveur du climat doit être renforcé aux niveaux international et national. Des informations plus précises sur la façon dont les pays développés distribuent ce financement s'avèrent nécessaires aux fins de comparaison. Des renseignements détaillés sur l'usage qui est fait d'un tel financement dans les pays peuvent constituer une première étape importante pour le suivi, la notification et la vérification de l'utilisation des fonds, mais également pour l'évaluation de leur impact. La société civile et des groupes de recherche indépendants apportent à cet égard d'importantes contributions au suivi du financement dans le domaine climatique et au principe de responsabilité¹⁸. Le prototype du registre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national, établi par le secrétariat, est susceptible d'aider à améliorer la transparence de l'appui fourni et reçu et de l'impact produit.

76. Des systèmes améliorés s'avèrent nécessaires pour comprendre les incidences du financement en faveur du climat sur l'atténuation et l'adaptation. Il faut de toute évidence prendre en considération la réduction des émissions de GES dans l'évaluation des incidences. Cependant, une approche se limitant à la réduction des émissions et au rapport coût-efficacité sans tenir compte du potentiel qu'ont également les programmes d'encourager l'innovation et de stimuler le développement durable pourrait freiner l'action créative et ambitieuse requise. Beaucoup de pays en développement commencent déjà à

¹⁷ Par exemple, des pays développés ont créé conjointement le site Web www.faststartfinance.org.

¹⁸ Plusieurs initiatives indépendantes visant à rassembler et à analyser les engagements et les contributions relatifs au financement à mise en œuvre rapide ont été lancées, notamment les analyses de l'Institut de développement outre-mer et du World Resources Institute, grâce aux contributions au financement à mise en œuvre rapide du Japon, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique dans le cadre de l'Open Climate Network.

mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation à mesure qu'ils adoptent des politiques et des stratégies nouvelles pour faire face aux changements climatiques.

77. Le financement en faveur du climat met en relation la sphère politique et celle du développement. Les changements climatiques ont des conséquences sur différents aspects de la société et du développement et ne constituent pas uniquement un problème d'environnement. Il faut tirer parti au maximum des synergies entre les processus de développement et les efforts visant à faire face aux changements climatiques. L'intégration des questions relatives aux changements climatiques dans les plans nationaux de développement peut aider à élaborer une vision stratégique claire des moyens à employer face à ces changements. Un engagement politique explicite dans ce domaine contribuera également à répondre aux préoccupations des investisseurs privés concernant les risques politiques et ceux qui tiennent à la réglementation.

78. Les organes subsidiaires, les groupes d'experts et les organes thématiques créés au titre de la Convention peuvent jouer un rôle important dans l'établissement de normes et de règlements qui orientent l'action engagée au niveau national face aux changements climatiques. Cependant, l'accès limité à un financement prévisible en faveur du climat peut, dans de nombreux pays en développement, faire obstacle à la mise en œuvre des programmes et des approches déterminés dans le cadre d'un processus national de planification du financement dans le domaine climatique.

79. Les organes compétents créés au titre de la Convention peuvent donner des orientations en vue de tirer pleinement parti des synergies et des atouts propres aux différents acteurs et institutions de l'architecture actuelle de financement dans le domaine climatique. Le tableau 6 de l'annexe III présente un aperçu général des principaux acteurs qui contribuent actuellement au financement en faveur du climat, ainsi que de leurs rôles et compétences de base respectifs.

80. Il faut mettre à profit les progrès accomplis en vue de renforcer l'efficacité et la capacité de réponse des institutions multilatérales de financement en faveur du climat pour leur permettre de planifier les fonds de façon rationnelle, comme le montre l'exemple des progrès en cours visant à accélérer le cycle des projets du FEM. La complémentarité des activités d'acteurs aux compétences variées peut être renforcée, plutôt que de maintenir la dynamique actuelle, où de multiples institutions mènent des activités similaires et les efforts se chevauchent souvent au niveau national, alors que des besoins importants subsistent.

81. En outre, l'acquisition de connaissances doit manifestement être encouragée au niveau tant international que national, y compris en tirant des enseignements de l'expérience du financement à mise en œuvre rapide. Une base empirique et factuelle plus solide est indispensable pour évaluer le rôle et l'efficacité des différentes institutions. Cette question fait l'objet d'un nombre croissant de travaux de recherche, réalisés notamment par des acteurs non gouvernementaux, et d'évaluations officielles des fonds alloués aux activités liées au climat – tels que le FEM, le Fonds pour les pays les moins avancés et, prochainement, le Fonds d'investissement pour le climat – dont les Parties et les acteurs compétents peuvent tirer profit.

Annexe I

[English only]

Summary of the needs assessment methodologies and estimates

Table 1
Summary of the needs assessment methodologies and estimates

<i>Reports and studies assessing needs</i>	<i>Methodology/stabilization scenario</i>	<i>Annual costs in USD billion</i>	<i>Time frame</i>	<i>Area</i>	<i>Year of estimation</i>
RECIPE (<i>Report on Energy and Climate Policy in Europe</i>)	Structural energy-economy models exploring the roadmaps towards a low-carbon world economy	(a) 480–600 (globally) (b) 1,200 (globally)	(a) 2030 (b) 2030–2050	Mitigation	2009
McKinsey (<i>Pathways to a Low-carbon Economy</i>)	2 °C	(a) 600 (globally) (b) 1,000 (globally)	(a) 2020 (b) 2030	Mitigation	2009
UNFCCC (<i>Investment and Financial Flows to Address Climate Change</i>)	450–550 ppm	300–1,000 (developing countries)	2030	Mitigation	2009
International Energy Agency	BLUE Map Scenario / 2 °C (450 ppm)	(a) 750 (globally) (b) 1,600 (globally)	(a) 2030 (b) 2030–2050	Mitigation	2010
World Bank (<i>World Development Report</i>)	Estimation based on the climate-related financial flows towards developing countries / 450 ppm	140–175 (developing countries)	2030	Mitigation	2010
Global Energy Assessment report	Comprehensive analysis of the major global challenges to sustainable energy and greenhouse gas mitigation	1,700 –2,100 (globally)	2010–2050	Mitigation	2011

<i>Reports and studies assessing needs</i>	<i>Methodology/stabilization scenario</i>	<i>Annual costs in USD billion</i>	<i>Time frame</i>	<i>Area</i>	<i>Year of estimation</i>
United Nations Department of Economic and Social Affairs (World Economic Social Survey)	Global investments for energy transformation	1.800 (globally)		Mitigation	2011
Stern Review	Integrated assessment model (IAM) / 500 ppm	1.5 trillion (globally)	Next decade	Adaptation	2006
UNFCCC Investment flows report	450–500 ppm	24–66 (developing countries)	2030	Adaptation	2007
Parry et al: Assessing the costs of climate change	IAM with adjusted discount rate and measures of vulnerability, plus added costs for adaptive capacity (soft costs)	1.9 trillion (globally)	2030	Adaptation	2009
World Bank Development Report	Estimated costs of climate proofing “climate-sensitive” investment flows	70–100 (developing countries)	2030	Adaptation	2010
United Nations Development Programme, Human Development Report	450 ppm	86	2015	Adaptation	2010

Annexe II

[English only]

Summary of potential sources of public funds for international climate finance

Table 2

Summary of potential sources of public funds for international climate finance

	<i>Amount</i> <i>(USD billion/year)</i>		
	<i>AGF</i>	<i>G20</i>	<i>UNFCCC</i>
1. Funds provided by developed country governments from national budgets:			
Assessed contributions		Could be needs-based	
2. Sources that contribute to developed country national budgets, dependent on national decisions:			
Domestic carbon taxes	30	25	
Phase out of fossil fuel subsidies	8	10	
Increase in fossil fuel royalties			
3. Sources that contribute to national budgets, dependent on international agreements			
Financial transactions tax	7–16		15–20
Border carbon cost levelling			
4. Funds collected internationally pursuant to an international agreement			
Extension of the “share of proceeds”	1–3		
Auctioning a portion of AAUs	5–12		
Carbon pricing for international aviation	1–3	13	10–25
Carbon pricing for international shipping	3–9	15	10–15

Annexe III

[English only]

Enabling environments: policies, instruments and delivery mechanisms

Table 3
Policy barriers and opportunities to enhance enabling environments for climate finance

	<i>Policy and regulatory</i>	<i>Market and technology</i>	<i>General financial</i>
Barriers	<p>Uncertainty and complexity</p> <p>Enforcement of policy and pricing incentives</p> <p>Transaction costs</p> <p>Terms for public and private sector participation in relevant sectors (e.g. energy, water, agriculture, transport)</p> <p>Land allocation, access and security of ownership;</p> <p>Subsidies and policy support for high carbon solutions</p> <p>New or weak institutions entrusted with climate change policy and a lack of coordination</p> <p>A lack of information, transparency and inclusiveness</p>	<p>Relatively high upfront costs</p> <p>Information barriers and asymmetries</p> <p>Human and operational risks (lack of trained people)</p> <p>Limitations of support infrastructure (e.g. grid connectivity)</p> <p>Immature supply chains</p> <p>Context for grid</p> <p>Lack of track record and high perceptions of risk (whereas risks of high carbon options are not well recognized)</p>	<p>Country risk e.g. defaults; inflation</p> <p>Currency risk</p> <p>Transaction costs</p> <p>Complexity of climate change relevant investments</p> <p>Financial viability of proposed investments</p> <p>Compounded by concerns about the financial viability of many state owned entities in key sectors (especially energy and water utilities, public transport)</p>
Opportunities	<p>Reform policy and governance to redirect investment towards low carbon and climate resilient options:</p> <p>Early and inclusive engagement of a diversity of stakeholders (public and private sectors and civil society)</p> <p>Support “adaptive governance” and invest in better information and understanding of the risks that climate change will pose</p> <p>Engaging potential investors in low carbon development in integrated and coordinated planning processes</p> <p>Increase transparency and buy in around low-carbon policy</p> <p>Establish coordinated frameworks across government and other stakeholders for planning and monitoring implementation</p> <p>Explicit or implicit carbon pricing (feed in tariffs, taxes)</p> <p>Increase transparency of subsidies for fossil fuels, and introduce processes to rationalise and reduce</p>		

Table 4
Examples of national policies in the African region

<i>Country</i>	<i>Feed-in tariff</i>	<i>Capital subsidies, grants, rebates</i>	<i>Investment or other tax credits</i>	<i>Sales tax, energy tax, excise tax or value added tax reduction</i>	<i>Public investment, loans or financing</i>	<i>Public competitive bidding</i>
Algeria	X		X	X		
Egypt				X		X
Ethiopia				X		
Ghana		X		X	X	
Kenya	X		X			
Mauritius		X				
Morocco			X	X		
Rwanda	X				X	
South Africa	X	X		X	X	X
Tunisia		X		X	X	
Uganda	X	X		X	X	
Zambia				X		

Table 5
Examples of national trust funds

<i>Fund</i>	<i>Aim</i>	<i>Resources</i>	<i>Programs</i>
Climate Fund Programme (Brazilian Development Bank (BNDES) and the Ministry of the Environment (MMA)) – Brazil ^a	The aim of the new fund is to provide support for projects related to efforts aimed at reducing greenhouse gas emissions and in adapting to climate change	<p>The resources from the National Climate Change Fund – the climate fund – come from the 60 per cent portion of the Special Participation of Oil, received by the MMA. Such resources are split into two modalities: reimbursable, which will be operated by the BNDES, and non-reimbursable, which is to be directly managed by the MMA</p> <p>In 2011, some BRL 230 million was earmarked for the two modalities. Of this amount, some BRL 30 million was for non-reimbursable, which became effective last year, and BRL 200 million for the reimbursable modality, which will be made available as of now, with the launch of the credit line. For 2012, the reimbursable portion will total BRL 360 million</p> <p>The new line, aimed at encouraging private, municipal and state investments, deemed more efficient in terms of the climate, has more attractive interest rates than those currently applied by the BNDES. The new rates vary according to the subprogrammes, starting at 2.5 per cent per annum</p> <p>Terms of loans, also variable depending on the application, can reach up to 25 years — the maximum term for undertakings in urban railway transport. The participation of the BNDES may be as high as 90 per cent of the eligible items in all the subprogrammes</p>	<p>Efficient transport modals – aimed at projects that contribute to reducing greenhouse gas emissions and local pollutants in collective urban passenger transport, and improvements in urban mobility in metropolitan regions</p> <p>Efficient machinery and equipment – financing for new and nationally-produced machinery and equipment with higher energy efficiency</p> <p>Renewable energy – aimed at energy generation using wind power in isolated systems, using biomass, from oceans and solar radiation, besides technological development projects and the production chains within these sectors</p> <p>Waste with energy potential – support for projects that structure urban cleaning and waste deposits to generate energy in cities that are to host the 2014 World Cup or in metropolitan regions</p> <p>Vegetal charcoal – earmarked for investments aimed at improving energy efficiency in the production of vegetal charcoal</p> <p>Combating desertification – projects for restoring biomes and sustainable production activities involving native timber, fibre and fruits in the northeast region</p>
People's Survival Fund (PSF) –	PSF to implement local climate change action plans and make communities more resilient to	The funds will be sourced internationally and domestically. Domestically, sources of fund includes, but not limited to the following: (a) the General	Used for the management of water resources, land, agriculture and fisheries, health, infrastructure

<i>Fund</i>	<i>Aim</i>	<i>Resources</i>	<i>Programs</i>
Philippines ^b	climate-induced disasters	Appropriations Act; (b) part of the cash dividends declared by all government-owned and controlled corporations; (c) a portion of the certified emission reduction earned under the clean development mechanism; and (d) a portion of the Motor Vehicle User's Charge Internationally, it will include but not limited, to compensatory financial mechanism under international climate change adaptation mechanism	development and natural ecosystems It would also be used in guaranteeing risk insurance needs for farmers and agricultural workers and for community adaptation support programs of local organizations
Indonesia Climate Change Trust Fund (ICCTF) – Indonesia ^c	<p>To pool and coordinate funds from various sources such as international donors and the private sector, to finance Indonesia's climate change policies and programs. The ICCTF is led and managed by the Government of Indonesia to ensure that international and private sector support are harmonized and are aligned with national development plans, in accordance with the principles of the Jakarta Commitment (2008)</p> <p>Two main objectives of the ICCTF are:</p> <ul style="list-style-type: none"> • To achieve Indonesia's goals of a low carbon economy and greater resilience to climate change; • To enable the Government of Indonesia to increase the effectiveness and impact of its leadership and management in addressing climate change issues; <p>The ICCTF also aims to be an important policy dialogue forum for Development Partners and Government of Indonesia on climate change issues. Further guiding principles behind ICCTF design include mainstreaming sustainable development, mainstreaming good governance, and mainstreaming civil society participation and local community empowerment</p>	<p>The United Nations Development Programme (UNDP) has received USD 8,514,883 from Department for International Development (DFID) and Australian Agency for International Development as contributions to the ICCTF, where UNDP is acting as Interim Fund Manager. The mechanism for receiving and delivering these funds follows standard UNDP programming, whereby a Project Document has been signed with the Government Implementing Partner Ministry (Bappenas), under the National Implementation Modality. The ICCTF Steering Committee decided on 18 June 2010 to approve three climate change initiatives to be implemented by submitting the line ministries under the ICCTF. Since then, in the beginning of 2011, UNDP received an additional USD 2,407,704.65 from DFID and will soon receive SEK 1,000,000 (1 million, what would represent, according to the April United Nations official exchange rate USD 165,865) from the Swedish International Development Cooperation Agency</p> <p>The total budget required to conduct these initiatives is USD 4,633,198. Therefore, in addition to the USD 848,499 already allocated in the Preparatory Arrangements for ICCTF project document under operational trust fund expenses and capacity building purposes, signed between the Government and UNDP on December 2009, the total allocated budget amounts to USD 5,481,698. The remaining available of funds USD 5,606,755 will be programmed and reflected in the project budget upon further approval of project proposals by the ICCTF Steering Committee</p>	<p>Primary – mitigation: energy and mining, forestry; adaptation: agriculture, coastal area (incl. small islands, marine life and fisheries)</p> <p>Secondary – mitigation: road infrastructure, water, health, waste management, transportation, industry</p> <p>In order to reach its goal of reducing emissions, moving Indonesia toward a low-carbon economy and adapting to the impact of climate change, the ICCTF is focused on the following three windows priority areas</p> <p>Window 1: Land based mitigation</p> <p>The ICCTF aims to contribute to Indonesia's efforts to reduce emissions from land-use change, land-cover change and peatland degradation while advancing efforts toward optimizing land use and sustainable forest resources, agriculture and peatland management</p> <p>Window 2: Energy</p> <p>Aims to contribute to the improvement of energy security in Indonesia and reduction of greenhouse gas emissions from the energy and industry sectors.</p>

<i>Fund</i>	<i>Aim</i>	<i>Resources</i>	<i>Programs</i>
Bangladesh Climate Change Resilience Fund (BCCRF) – Bangladesh ^d	The aim is to contribute to the implementation of Bangladesh's Climate Change Strategy and Action Plan. The Climate Change Resilience Fund is managed by the World Bank and is a complement to Bangladesh's own national fund for climate change adaptation	<p>The BCCRF is set up to receive public national, bilateral and multilateral contributions. Current donors include Denmark, Sweden, the European Union and the United Kingdom</p> <p>The uniqueness of the fund is that it is based on a coordinated donor effort which is aimed at maximising the outcome of the efforts that are required; something that is not often the case for development cooperation with Bangladesh in the area of environment and climate change</p> <p>The Government of Bangladesh manages the fund, where a special climate change unit of the Ministry of the Environment will deal with project applications from other departments and authorities throughout the country. The World Bank is currently the trustee of the fund, but the intention is that the Government of Bangladesh, in due course, will take over that responsibility through strengthened capacity in the Ministry. In addition to the projects that will be implemented by line Ministries and other governmental institutions, 10 per cent of the fund will be able to support project proposals from the civil society</p>	<p>Window 3: Adaptation and Resilience</p> <p>Aims to anticipate the negative impacts of climate change and respond to the risks and uncertainties of climate disruption to ensure Indonesia's progress toward sustainable development and balanced economic growth</p> <p>The fund will be used to finance the implementation of the national strategy and action plan, within the following six pillars:</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) food security, social security and health, (2) disaster management, (3) infrastructure, (4) research and knowledge management, (5) reducing greenhouse gas emissions and a conversion to low-carbon development, (6) capacity development

^a <http://www.bndes.gov.br/SiteBNDES/bndes/bndes_en/Institucional/Press/Noticias/2012/20120213_fundoclima.html>.

^b <<http://www.erintanada.com/component/content/article/8-environment/168-hb-3528-peoples-survival-fund-for-climate-change.html>>.

<<http://www.ejeepney.org/home/climate-policy/people-s-survival-fund-bill>>.

^c <<http://www.icctf.or.id>>.

^d <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Environment%20and%20Energy/Climate%20Change/Capacity%20Development/Blending_Climate_Finance_Through_National_Climate_Funds.pdf>.

Table 6
Institutions and roles in the current climate finance architecture

	<i>UNFCCC institutions (GEF, LDCF, SCCF)</i>	<i>United Nations agencies</i>	<i>Bilaterals</i>	<i>MDBs</i>	<i>Export credit agencies</i>
Technical assistance e.g. power sector reform; adaptive capacity	X	X	X	X	
Incremental cost financing	X	X		X	
Supply of low cost debt			X	X	X
Risk management instruments e.g. political risk guarantees and insurance			X	X	X

Abbreviations: GEF = Global Environment Programme, LDCF = Least Developed Countries Fund, MDBs = multilateral development banks, SCCF = Special Climate Change Fund.